

PROCES VERBAL

De l'élection des titulaires et des suppléants

En vue des élections sénatoriales

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DUBUC Christophe, Maire.

Etaient présents : CAPRON Philippe, ARRIGHI Evelyne, GARAVELLO Bruno, FRIBOULET Gérard, GOUTEUX Patrick, AUBERT Anthony, HAOT Marie-France, FLEURY-DUBUC Véronique, VITTON Aline, LORCHER Chantal, CHAMPION Frédéric, FRIBOULET Estelle.

Etaient absents représentés : BARREAU Alexandre donne pouvoir à DUBUC Christophe.

Etaient absents excusés : NEVEU Olivier.

Convocation du 04 juillet 2020

Madame ARRIGHI Evelyne a été élue secrétaire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DUBUC Christophe, Maire, qui, après l'appel nominal, a dénombré 14 conseillers présents ou représentés.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé du Maire et comprends les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame ARRIGHI Evelyne, Madame HAOT Marie-France, Monsieur AUBERT Anthony, Monsieur CHAMPION Frédéric.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire : 3 délégués et 3 suppléants.

En application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L.2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

ELECTION DES DELEGUES

1er Tour de scrutin

Madame ARRIGHI Evelyne, Monsieur GARAVELLO Bruno, Monsieur DUBUC Christophe se portent candidats pour le poste.

Chaque Conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé, fermé, dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1- Madame ARRIGHI Evelyne :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire bulletins blancs	00
Suffrages exprimés :	14
Quorum :	05
A obtenu :	Madame ARRIGHI Evelyne = quatorze voix

Madame ARRIGHI Evelyne ayant obtenu le quorum soit un tiers des votes a été proclamée déléguée au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

2- Monsieur GARAVELLO Bruno :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire bulletins blancs	00
Suffrages exprimés :	14
Quorum :	05
A obtenu :	Monsieur GARAVELLO Bruno = quatorze voix

Monsieur GARAVELLO Bruno ayant obtenu le quorum soit un tiers des votes a été proclamé délégué au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

3- Monsieur DUBUC Christophe :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire bulletins blancs	00
Suffrages exprimés :	14
Quorum :	05
A obtenu :	Monsieur DUBUC Christophe = quatorze voix

Monsieur DUBUC Christophe ayant obtenu le quorum soit un tiers des votes a été proclamé délégué au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

1er Tour de scrutin

Madame VITTON Aline, Madame FLEURY-DUBUC Véronique, Monsieur BARREAU Alexandre se portent candidats pour le poste.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur DUBUC Christophe, à l'élection des suppléants

1- Madame VITTON Aline :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire bulletins blancs	00
Suffrages exprimés :	14
Quorum :	05
A obtenu :	Madame VITTON Aline = quatorze voix

Madame VITTON Aline ayant obtenu le quorum soit un tiers des votes a été proclamée suppléant au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

2- Madame FLEURY-DUBUC Véronique se porte candidate pour le poste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire bulletins blancs	00
Suffrages exprimés :	14
Quorum :	05
A obtenu :	Madame FLEURY-DUBUC Véronique = quatorze voix

Madame FLEURY-DUBUC Véronique ayant obtenu le quorum soit un tiers des votes a été proclamée suppléante au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

3- Monsieur BARREAU Alexandre se porte candidat pour le poste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire bulletins blancs	00
Suffrages exprimés :	14
Quorum :	05
A obtenu :	Monsieur BARREAU Alexandre = quatorze voix

Monsieur BARREAU Alexandre ayant obtenu le quorum soit un tiers des votes a été proclamé suppléant au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à vingt heures quarante-cinq minutes.